

REAGIR

Résister et Agir

Pour la défense de nos identités

LETTRE OUVERTE AUX ELUS DE LA NATION

Madame, Monsieur

Le Président de la République, en recherche d'une initiative de nature à redorer son quinquennat, a décidé cette année, - repentance indigne !- de donner le maximum de solennité à la commémoration des Accords d'Evian, effectifs le 19 mars 1962 en application d'un cessez-le feu, unilatéral, les rebelles du FLN continuant leurs crimes dans nos 15 départements français d'Algérie !

En ma qualité de détenue politique à cette époque, pour la défense de l'intégrité de notre territoire, et du devoir de mémoire, je vous rappelle qu'à partir de ce crime d'Etat, commis par le général-président De Gaulle, pour abandon de population, plus de 150 000 harkis et leurs familles furent massacrés, 10 000 pieds-noirs assassinés, 3 000 (essentiellement des femmes) enlevés , 500 militaires déclarés disparus et 1 million de Français d'Algérie de toutes confessions contraint de prendre le chemin d'un exil moins accueillant que celui fait aux migrants actuellement.

La V^{ème} République née de fausses promesses et d'autant d'illusions trompeuses de grandeur plus proche de la lâcheté, oubliant les sacrifices des pères de ceux de là-bas pour une ingrate « mère patrie », comme de l'existence d'une colonisation heureuse de l'autre bord de la méditerranée qui, depuis notre capitulation, est en situation explosive sous la pression de l'islam et d'une carence économique désastreuse...

Il ne peut donc être question de porter cette date à l'honneur de la France, et pour vous, de vous joindre aux manifestations ordonnées à cette occasion, car il s'agit bien d'y célébrer la démission de la France (Sedan ou Trafalgar sont-ils fêtés par d'autres que nos ennemis d'hier?) en ce jour de honte et d'horreur où furent reniés nos engagements, nos devoirs et la parole de notre armée.

Vous ne pouvez collaborer à cette forfaiture dont l'Histoire se souviendra comme d'un drame programmé à la tête de l'Etat !

Je vous prie, néanmoins, d'accepter l'expression de ma considération.

Quimper, le 11 mars 2016

Date de l'exécution du

Colonel J. Bastien-Thiry au Fort d'Ivry (1963)

Claudine DUPONT-TINGAUD

Déléguée Bretagne pour l'ADIMAD et VERITAS